



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe**Dix-septième réunion**

Genève, 30 et 31 mai 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Compte rendu des travaux du Groupe spécial de la planification stratégique :**Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030****Cadre d'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030*****Note du Groupe spécial de la planification stratégique***Résumé*

À sa treizième réunion, qui s'est tenue à Genève les 3 et 4 mai 2018, le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) avait tenu des débats sur l'avenir de l'éducation au service du développement durable (EDD) afin d'élaborer des propositions, des recommandations et des outils novateurs pour combler les lacunes et donner un nouvel élan à l'EDD et au rôle que le Comité directeur entendait jouer aux niveaux tant régional que national après 2019 et l'achèvement du quatrième cycle national de présentation obligatoire de rapports (2017-2019). Pour ce faire, il avait décidé de constituer un groupe consultatif spécial (Groupe spécial de la planification stratégique) composé de membres du Comité et ayant pour mandat de formuler des propositions concrètes pour promouvoir davantage l'EDD dans la région jusqu'en 2030^a.

Le Groupe spécial a été chargé de rédiger la note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l'après-2019, qui a été élaborée au cours de ses deux réunions en présentiel (tenues à La Haye (Pays-Bas), les 27 et 28 novembre 2018, et à Nicosie, les 27 et 28 septembre 2019). La troisième réunion, à laquelle il était prévu d'établir la version finale du projet de note de réflexion et qui devait se tenir à Nicosie en mars 2020, a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Le Groupe spécial a continué à travailler sur ce document en utilisant des moyens de communication à distance et en organisant un certain nombre de réunions en ligne en 2020 et 2021 afin de débattre des nouveaux enjeux et de

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



prendre en considération les nouveaux défis auxquels doit faire face la communauté mondiale de l'EDD dans le contexte actuel.

Le présent document contient un projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre de la Stratégie de 2021 à 2030, qui a été établi par le Groupe spécial pendant la période susmentionnée et qui porte notamment sur le préambule et les quatre volets (également appelés domaines prioritaires). La version quasi définitive de la note de réflexion a été examinée et approuvée à la réunion en ligne du Bureau en janvier 2022 et il a été décidé de la soumettre pour approbation à la dix-septième réunion du Comité directeur. Celui-ci devrait examiner ce document à cette réunion et décider des mesures à prendre.

^a ECE/CEP/AC.13/2018/2, par. 50 à 53.

Contexte

1. À la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, qui s'est tenue dans le cadre de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), les États membres ont évalué les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) et ont fermement appuyé la poursuite de sa mise en œuvre au niveau régional au-delà de la première décennie (2005-2015). Ils ont ensuite adopté le cadre de mise en œuvre de la Stratégie¹, qui fait suite au cadre de mise en œuvre de Vilnius adopté à la première Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17-18 mars 2005) et l'ont à nouveau validé à la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Il a ensuite été convenu que la période d'application suivante du cadre adopté à Batumi serait harmonisée avec la première phase quinquennale du Programme d'action global pour l'EDD, qui devait s'achever fin 2019, la deuxième phase devant être harmonisée avec les phases suivantes de ce programme d'action².

2. À sa treizième réunion (Genève, 3 et 4 mai 2018), le Comité directeur pour l'EDD a décidé de constituer un groupe consultatif spécial (Groupe spécial de la planification stratégique) ayant pour mandat de recenser les futures questions d'intérêt – les domaines d'action prioritaires – pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD après l'achèvement du quatrième cycle national de présentation obligatoire de rapports (2017-2019) et de formuler des propositions concrètes pour promouvoir davantage l'EDD dans la région³. Il a été souligné que les prochaines questions à examiner devraient s'inscrire dans les six domaines d'action prioritaires décrits dans le cadre de mise en œuvre de la Stratégie (ECE/BATUMI.CONF/2016/11) adopté à la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, qui s'est tenue à l'occasion de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, 8-10 juin 2016), et définis dans la Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2). Il a été souligné que ces domaines d'action prioritaires devraient être harmonisés avec les domaines prioritaires du Programme d'action global pour l'EDD de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sachant que la première phase du Programme devait s'achever fin 2019, et que l'UNESCO préparait un nouveau cadre d'action orienté sur certaines priorités thématiques⁴.

3. Le présent document contient le projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2030, élaboré par le Groupe spécial de la planification stratégique au cours de la période 2018-2020, durant laquelle celui-ci a tenu deux réunions en présentiel (à La Haye, les 27 et 28 novembre 2018, et à Nicosie, les 27 et 28 septembre 2019), suivies de deux réunions en ligne en 2020 (en raison de la pandémie de COVID-19), et travaillé à l'élaboration du projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l'après-2019 (y compris le préambule et les quatre volets ou domaines prioritaires).

4. À sa seizième réunion (Genève, 10 et 11 mai 2021), le Comité directeur a examiné la version quasi définitive de la note de réflexion, qui n'avait pas été finalisée à temps en raison du retard général pris dans la tenue d'importantes réunions internationales et surtout dans la prise de décisions correspondante concernant l'EDD (conséquence de la pandémie de COVID-19) par des organisations partenaires de la CEE telles que l'UNESCO, dont les décisions stratégiques pertinentes devaient être reflétées dans le projet de note de réflexion. Le projet de document présenté a été mis à jour et finalisé par le Groupe spécial après la seizième réunion en tenant compte des dernières observations communiquées par certains de ses membres pendant et après la réunion. Il a été convenu que la version finale de la note de réflexion servirait de base au cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2030 et serait ensuite présentée pour adoption en tant que principal document

¹ ECE/BATUMI.CONF/2016/2, par. 24.

² ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2, par. 1.

³ ECE/CEP/AC.13/2018/2, par. 53.

⁴ Ibid., par. 50.

d'orientation à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie, 5-7 octobre 2022)⁵. La version quasi définitive de la note de réflexion a été examinée et approuvée à la réunion en ligne du Bureau en janvier 2022, et il a été décidé de la soumettre pour approbation à la réunion suivante du Comité directeur, c'est-à-dire à sa dix-septième réunion.

5. Le Comité directeur devrait examiner à sa dix-septième session le présent projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2030 et décider des mesures à prendre.

I. Apprendre à sortir de la crise

6. Nelson Mandela a dit que l'éducation était l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde⁶. Il n'aurait sans doute jamais pu imaginer l'énorme crise mondiale provoquée par la pandémie, qui selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avait causé plus de 470,8 millions de cas confirmés de COVID-19 et plus de 6 millions de morts au 27 mars 2022⁷.

7. Depuis 2020, le monde entier fait face à une grave crise sanitaire due à une maladie relativement nouvelle. Un an et demi plus tard, dans 235 pays, zones ou territoires, les habitants restent confinés, les contacts sociaux sont réduits au minimum, et les écoles sont soit fermées, soit partiellement ouvertes. Des économies ont été ruinées, des millions d'emplois ont été perdus et d'importantes restrictions de voyage sont toujours imposées.

8. Lorsqu'on élabore les grandes lignes du développement de l'EDD pour la prochaine décennie (2021-2030), ces réalités appellent à repenser et à reconsidérer non seulement les défis, mais aussi les nouvelles possibilités et les changements nécessaires. Afin de mettre à profit les enseignements tirés des perturbations sociales actuelles et de reconstruire en mieux, les acteurs doivent s'engager dans une réflexion sur l'avenir et dans un processus décisionnel concerté ; ces deux éléments sont nécessaires pour accélérer les transformations requises.

9. Le calendrier de la planification stratégique coïncide avec l'engagement pris au niveau mondial de mettre en œuvre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (ODD), qui donne à la fois l'orientation et l'élan nécessaires pour faire converger les actions nationales et régionales visant à assurer un avenir qui soit réellement le meilleur pour tous.

10. Nous devons saisir l'extraordinaire occasion de collaboration aux niveaux mondial et régional offerte par les ODD et résultant des besoins accentués par la crise liée à la COVID-19 pour renforcer et améliorer les activités d'EDD à tous les niveaux. L'EDD peut être un puissant catalyseur de la transition vers des systèmes et des perspectives caractérisés par une plus grande résilience, au bénéfice des générations actuelles et futures.

II. La COVID-19 : un signal d'alarme de plus, mais plus strident ?

11. Au regard de ses conséquences, il est naïf de penser que cette pandémie va simplement passer comme si de rien n'était et que les choses vont revenir à la normale. Malheureusement, de nombreuses personnes, y compris certains dirigeants, pourraient suivre cette voie en considérant la pandémie de COVID-19 comme un autre cauchemar à oublier, de la même manière que la pandémie de grippe espagnole, qui avait touché 500 millions de personnes sur une population mondiale d'environ 1,7 milliard à l'époque, coûtant la vie à environ 20 à 50 millions de personnes selon les estimations, et qui a pratiquement disparu de la mémoire collective, des livres d'histoire et de la planification stratégique. Certains ont souligné qu'à

⁵ ECE/CEP/AC.13/2021/2, par. 63.

⁶ Nelson Mandela, discours prononcé à la Madison Park High School de Boston (États-Unis d'Amérique), le 23 juin 1990.

⁷ OMS, Coronavirus (COVID-19) Dashboard, 27 mars 2021, disponible à l'adresse <https://covid19.who.int/>.

quelque chose malheur est bon et que cette crise peut en effet marquer le début d'une transition fondamentale.

12. La crise liée à la COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des sociétés humaines et le fait que les avancées technologiques et scientifiques, les modèles économiques et les systèmes militaires et défensifs n'ont pas offert la protection et la sécurité qu'ils étaient censés garantir. Les programmes de collaboration internationale qui auraient pu permettre de mettre en place de solides mécanismes de prévention, de solidarité et de préparation n'ont jamais été appuyés de manière suffisante pour fournir le filet de sécurité nécessaire. La pandémie de COVID-19 a donné un aperçu en accéléré de ce que pourrait être la vie dans le contexte d'autres crises aux manifestations peut-être moins visibles mais non moins urgentes, et finalement beaucoup plus graves, comme les changements climatiques et la perte de biodiversité.

13. Le monde traverse aujourd'hui simultanément un certain nombre de crises sanitaires, sociales et économiques majeures et persistantes. Cette situation exige la mise en place de systèmes d'éducation et de formation innovants et adaptables, qui soient appropriés et à même de contribuer efficacement à une transformation à la fois réaliste et rapide du monde en un lieu plus sain, plus stable, plus pacifique et plus équitable, susceptible d'assurer le bien-être de chacun dans des conditions propices à la créativité et à un avenir viable.

14. Ainsi, nous devons prendre des mesures pour garantir que la situation exceptionnelle actuelle reste dans la mémoire collective comme un signal d'alarme clair et mène à un réexamen minutieux et approfondi des causes fondamentales de cette crise. Nous devons en tirer des enseignements et apporter des changements appropriés aux comportements humains, pour ainsi ouvrir la voie à des transformations de l'éducation et de l'apprentissage, qui sont des processus clefs de l'évolution de la société.

15. Sans nier les progrès considérables réalisés au cours des cent dernières années dans le secteur de la recherche médicale et pharmaceutique et l'amélioration des conditions sanitaires dans de grandes parties du monde, il faut admettre que les maladies infectieuses, et leurs causes sous-jacentes, ont été largement sous-estimées. Depuis de nombreuses années, les scientifiques mettent en garde contre les dangers d'une exposition accrue de l'homme à des virus et des zoonoses inconnus ou nouveaux, principalement en raison du manque d'attention accordé aux problèmes liés à la biosphère. Cependant, les gouvernements et les responsables politiques, qui se sont concentrés pendant des années sur les défis et les problèmes visibles, urgents et immédiats, ont négligé ou remis au lendemain la mise en œuvre des approches volontaristes et préventives nécessaires à la sauvegarde de la relation de causalité cruciale et fondamentale entre la biosphère et l'environnement naturel et culturel global.

16. Les réactions mentionnées ci-dessus témoignent d'un manque général de clairvoyance concernant les priorités. Les formes de mondialisation les plus répandues se caractérisent par une focalisation aveugle sur la croissance économique et les modèles d'économie linéaire, ce qui entraîne la destruction des écosystèmes. En outre, des industriels ont lancé des produits technologiques de pointe attrayants, souvent inutiles et qui ne répondent pas à un besoin ; ces produits, promus par des campagnes publicitaires agressives et une présence média excessive sans contrôle social, ont fortement contribué à obscurcir la frontière entre l'important et l'accessoire, entre le réel et la fiction, et entre l'essentiel et le superflu. Dans ces conditions, les liens naturels entre l'homme et ses racines biologiques, son histoire et sa culture ont été altérés, tandis qu'une confusion grandissante règne concernant la nature véritable du progrès au regard de la modernité et de nos valeurs et besoins fondamentaux. Il est donc urgent de renforcer le quatrième pilier du développement durable : la culture de l'action juste et la pertinence d'une EDD fondée sur des valeurs.

17. En conséquence, il est essentiel de considérer la situation actuelle non seulement comme un enjeu en matière de santé, mais aussi comme une occasion de mieux comprendre les dysfonctionnements manifestes de l'ensemble du système dans lequel vivent les humains, et de soulever des questions fondamentales et systémiques relatives au développement durable. On peut espérer qu'en répondant à ces questions, nous parviendrons à enrichir et à améliorer le contenu et les méthodes pédagogiques de l'EDD fondée sur des valeurs, pour que celle-ci couvre les enjeux essentiels de la prochaine décennie, jusqu'à l'horizon 2030.

III. Principales questions découlant de la situation actuelle

18. Les questions principales, qui relèvent de domaines allant de la santé à l'écologie, en passant par la gouvernance, l'économie et l'éducation, et qui constituent un point de départ des travaux de la CEE relatifs à la promotion des ODD, sont notamment les suivantes :

a) Comment faire face à la COVID-19 et comment mettre à profit les enseignements tirés pour repenser et réévaluer la relation entre nos sociétés et la nature, alors qu'il apparaît clairement que la biodiversité et les habitats naturels sont gravement menacés et que l'augmentation des contacts entre animaux et humains est à l'origine d'infections graves dues à des zoonoses et à d'autres voies de transmission mal connues ?

b) Comment opérer une transition coordonnée vers des régimes alimentaires sains et des systèmes alimentaires durables sachant que, d'une part, les personnes obèses et les diabétiques sont les plus vulnérables à la COVID-19 et que, d'autre part, les systèmes les plus répandus de production et de distribution ou de commercialisation alimentaires détruisent la biodiversité tout en laissant des millions de personnes souffrir de la faim ?

c) Est-il possible de répondre aux deux questions ci-dessus tant que 40 % de la population mondiale n'aura pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, sachant qu'une prévention efficace exige au moins de se laver fréquemment les mains ?

d) Comment gérer les interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et la sécurité des écosystèmes si l'on ne met pas en place des politiques efficaces et si l'on n'ajuste pas les modes de vie en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter ?

e) Comment établir des liens entre ces questions dans le contexte général du développement durable, sachant que ces considérations ne sont pas seulement liées à la santé ou à l'écologie, mais également à une répartition plus équitable des ressources à l'échelle mondiale, dans le but de permettre aux gens de sortir de la pauvreté et d'avoir accès à des éléments essentiels tels que l'eau, la nourriture, les services de santé et l'éducation ?

f) Comment appréhender les questions cruciales de l'inclusion et de l'équité, compte tenu du fait que de nombreux compromis concernant la santé, la nutrition, les moyens de subsistance et l'éducation se font principalement aux dépens des personnes les plus vulnérables et marginalisées, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, et que la durabilité va bien au-delà des questions environnementales ?

g) Comment mettre la décennie d'action en faveur des ODD au service d'une culture de la collaboration axée sur l'EDD afin de recentrer les efforts sur les changements systémiques nécessaires pour obtenir des résultats en matière d'éducation qui soient favorables au développement durable ?

19. En ce qui concerne ces questions, la pandémie a également mis en évidence le fait que les apprenants doivent acquérir un ensemble différent de compétences susceptible de les aider à surmonter les crises, ce qui soulève certaines questions d'une nature différente :

a) Comment les instituts et les établissements d'enseignement peuvent-ils se préparer à fonder leurs contenus pédagogiques sur des connaissances scientifiques de haute qualité complétées par des valeurs éthiques et des connaissances exogènes et endogènes, et comment ces éléments peuvent-ils être pris en considération dans des pédagogies transformatrices qui préparent les apprenants au changement ?

b) Dans quelle mesure de nouveaux partenaires (par exemple, les entreprises et les organisations de la société civile) peuvent-ils être plus étroitement associés à l'EDD afin de répondre, dans le même temps, aux besoins des jeunes en matière de travail et à leurs aspirations à un monde meilleur ?

c) Comment élaborer des normes de qualité et des systèmes d'appui pour les enseignants et les administrateurs de l'éducation afin que l'EDD soit érigée en priorité ?

d) Dans quelle mesure la culture traditionnelle la plus répandue en matière de responsabilité, de performance, de pérennité et d'évaluation dans l'éducation peut-elle être adaptée en incluant davantage de valeurs dans l'enseignement et l'apprentissage, et en mettant en avant les compétences liées à l'EDD (par exemple, la pensée systémique, les

capacités normatives, stratégiques, d'anticipation et de collaboration, et la pensée critique) qui ne sont pas toujours mesurables en termes quantitatifs ?

e) Comment accorder une attention suffisante au rôle de l'apprentissage numérique, de l'apprentissage à distance et de l'enseignement fondé sur les technologies de l'information et des communications (TIC) en tant qu'outils faisant partie intégrante de l'EDD, sachant que les confinements ont fait apparaître à la fois les forces et les faiblesses des systèmes d'éducation numérique et les besoins avérés en la matière dans de nombreux pays ?

f) Comment les différents acteurs peuvent-ils rendre la numérisation et l'apprentissage tout au long de la vie accessibles à tous, sachant qu'à l'heure actuelle, des groupes très nombreux de personnes les plus vulnérables sont pratiquement exclus de ce type d'enseignement ?

g) Comment gérer les effets psychosociaux de la COVID-19 sur les jeunes contraints aux confinements et sujets à la confusion, à l'anxiété et à un sentiment d'impuissance, entre autres, et quelles en seront les conséquences à long terme pour cette génération de jeunes ?

20. Toutes ces questions, et bien d'autres encore, qui vont des conditions nécessaires à un mode de vie sain aux problèmes socioéconomiques en passant par la situation dans laquelle vivent les groupes vulnérables, par exemple dans les zones rurales, les zones économiquement défavorisées, les bidonvilles, les zones touchées par les conflits armés et l'afflux de réfugiés, ainsi que les questions liées à la coopération et aux organismes internationaux, entre autres, doivent inciter les acteurs de l'éducation à tirer les enseignements de la crise et à mettre à profit l'élan créé par les ODD en renforçant les liens entre ces objectifs, l'EDD et, plus généralement, l'éducation fondée sur des valeurs.

IV. Conséquences pour l'éducation en elle-même et voie à suivre

21. La pandémie a également constitué un choc pour l'éducation en elle-même. Le système éducatif a été soumis à de fortes pressions en raison des fermetures temporaires d'écoles qui ont touché plus de 90 % des élèves dans le monde, de la déscolarisation de près de 1,6 milliard d'enfants et de jeunes, certains enfants restant sans accès à l'éducation pendant des mois dans certaines parties du monde, et d'une transition soudaine vers l'apprentissage à distance et l'enseignement fondé sur les TIC dans d'autres parties du monde. Cependant, ce n'est pas seulement l'organisation de l'enseignement qui a changé. Les questions soulevées par cette situation montrent qu'il est nécessaire de revoir et de modifier le contenu même de l'éducation.

22. Ainsi, l'UNESCO a lancé une initiative mondiale qui arrive à point nommé, intitulée « Les futurs de l'éducation »⁸, et qui pose la question suivante : L'éducation, pour quoi faire ? L'éducation peut-elle servir à bâtir un monde plus durable, plus juste et plus sain ? Quelles transitions sont nécessaires pour y parvenir et qui ouvrira la voie ? Que faut-il remplacer et quelles nouvelles possibilités pourraient apparaître ? Les établissements d'enseignement, parallèlement aux réglementations en la matière, peuvent-ils et vont-ils être préparés, ouverts et capables de se réinventer à terme et d'adapter de manière appropriée leurs programmes d'études, leur pédagogie, leurs méthodes, leurs structures de gouvernance, leur fonctionnement et leurs infrastructures pour relever le défi de la durabilité et en faire leur ligne de conduite ? Au vu de la situation actuelle, faut-il répondre de manière plus urgente à ces questions ? L'éducation peut-elle être renforcée et réorientée dans une optique de changement dans la période post-COVID-19 et au-delà ?

23. Ainsi, les questions relatives à une éducation de qualité (l'objectif 4, et en particulier sa cible 4.7, tant du point de vue de l'EDD que de celui de l'éducation à la citoyenneté mondiale, associé aux cibles 12.8 et 13.3, qui portent sur la sensibilisation aux effets des modes de vie et des changements climatiques et à l'information dans ce domaine) sont plus pertinentes que jamais, car il est permis d'espérer que dans la société post-COVID-19, la situation ne reviendra pas au *statu quo*. La dynamique de cette crise soulève de nombreuses

⁸ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/>.

questions fondamentales fréquemment posées, mais auxquelles il n'a pas été répondu de manière adéquate ou efficace jusqu'à présent (par exemple, la mise en application appropriée de l'approche consistant à apprendre à apprendre, à être, à travailler avec les autres et à agir), ainsi que de nouvelles questions d'une portée plus large concernant, entre autres, les modes de vie durables et sains, la société, les valeurs, la finalité du travail et de la consommation, les symboles de réussite, la situation mondiale, la nouvelle économie et les nouvelles institutions, la modernité par rapport à la tradition, et l'emploi. Pour y répondre, il faut également repenser les programmes d'études, les valeurs fondamentales et l'appréciation du capital humain, ce qui relève de la mission essentielle de l'éducation.

24. Il convient de noter que, si les cours en ligne ouverts à toutes et à tous, l'apprentissage à distance et d'autres TIC ont fait l'objet de débats pendant des années, dans de nombreux pays, en l'espace de quelques semaines, des systèmes complets d'apprentissage et d'éducation ont été créés de manière innovante et sont désormais accessibles sur le Web ; de nombreux outils pédagogiques sont dématérialisés et les enseignants communiquent par téléconférence avec les étudiants et d'autres publics. Cependant, la question de l'accès des groupes défavorisés aux technologies est étroitement liée aux questions relatives à l'apprentissage en ligne.

25. La pandémie a également clairement mis en évidence les inégalités qui découlent de cette évolution rapide, par exemple en ce qui concerne l'accès aux infrastructures numériques (ordinateurs, Internet), ainsi que le fossé entre les zones rurales et urbaines.

26. Il reste donc à répondre à de nombreuses questions concernant les types d'éducation qui ne sont pas adaptés aux TIC et la mesure dans laquelle l'apprentissage reposant sur les TIC peut être transparent et fiable. S'agit-il d'une situation où l'on chercherait à faire des économies de bouts de chandelle, ou simplement d'une transition due à une catastrophe qui nous tombe dessus ? Pour que l'enseignement fondé sur les TIC soit couronné de succès, des progrès importants et rapides doivent être réalisés dans le cadre des objectifs 7 (accès à des services énergétiques fiables) et 9 (infrastructure résiliente), notamment pour briser le cycle de la pauvreté énergétique (ce qui implique d'investir dans les énergies renouvelables, de lutter contre les changements climatiques et de prendre soin de la planète).

V. Le rôle des jeunes

27. On dit que la génération actuelle de jeunes est la première à pouvoir constater l'ampleur des effets cumulés des crises liées aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, mais aussi, peut-être, la dernière à pouvoir inverser la tendance et ouvrir la voie aux transitions nécessaires. Pour ce faire, il faut que les jeunes soient instruits, outillés et préparés de manière appropriée aux transitions vers un monde plus durable ; cela signifie également que leur participation active, leur créativité et l'expression de leurs aspirations sont requises maintenant, au moment où sont élaborées des politiques décisives, car les grandes décisions d'aujourd'hui influenceront et, dans une certaine mesure, définiront leur avenir, leur rôle, leur impact et, en définitive, les contours du monde dans lequel ils vivront et qu'ils devront gérer. Les jeunes ne peuvent pas être les victimes de la politique actuelle de croissance à tout prix, qui n'est plus acceptable.

28. C'est pourquoi les jeunes doivent participer activement et être associés, aux différents niveaux, à la prise de décisions les concernant directement ou indirectement. Les politiques doivent être élaborées et mises en œuvre avec les jeunes et pas seulement pour eux. Le dialogue intergénérationnel est donc nécessaire pour faire face à la redoutable question du vieillissement dans certaines parties du monde et à l'augmentation rapide du nombre de jeunes dans d'autres. La société devrait tirer parti des synergies entre, d'une part, la sagesse et l'expérience des personnes âgées (qui s'inscrivent dans le patrimoine culturel matériel et immatériel) et, d'autre part, l'énergie et la capacité d'innovation des jeunes. L'EDD devrait systématiquement favoriser ces synergies.

29. Les formes traditionnelles d'éducation ne permettront pas à elles seules d'atteindre bon nombre des objectifs susmentionnés : il faut donc ouvrir de nouveaux horizons en mettant à la disposition des jeunes un environnement d'apprentissage porteur dans lequel leur identité individuelle est préservée, tout en les encourageant à agir ensemble pour la

communauté et à faire des choix personnels et collectifs à l'appui des changements et des transformations sociales nécessaires. Dans le cadre du processus de changement – et en particulier de l'évolution des systèmes éducatifs vers un apprentissage fondé sur l'EDD – le rôle, la participation et l'enthousiasme des jeunes sont essentiels pour définir les voies à suivre les plus durables. Cette conception fait également référence à l'éducation à la citoyenneté mondiale.

VI. Processus de planification de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030

30. Le Groupe spécial de la planification stratégique a établi le présent document au regard de la situation décrite ci-dessus et afin de définir une voie renouvelée et fructueuse pour l'EDD, qui pourrait également aider le Comité directeur à mener des dialogues internationaux sur ce sujet. Il a commencé ses travaux après que les participants à la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement ont donné mandat au Comité directeur de poursuivre ses travaux visant à promouvoir l'EDD jusqu'en 2030 dans le cadre d'une coopération ayant fait ses preuves dans l'ensemble de la région⁹, en les alignant sur d'autres engagements au niveau mondial, notamment la feuille de route de l'EDD pour 2030 de l'UNESCO, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD, ainsi que d'autres initiatives telles que l'Accord de Paris, la recommandation du Conseil de l'Union européenne relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹⁰, les travaux les plus récents concernant la communication sur la stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience¹¹, le Plan d'action de l'Union européenne en matière d'éducation numérique (2021-2027) et le réseau Environment and School Initiatives, qui visent à prendre en compte les questions d'environnement et de santé pour promouvoir des milieux scolaires sains.

31. Le Groupe spécial a examiné la première version de la Stratégie pour l'EDD (2005), avec ses six objectifs qui ne portent pas sur le développement durable à proprement parler, mais plutôt sur les conditions préalables à la mise en place d'une EDD qui réponde au besoin de changement¹². Il a également examiné les six actions prioritaires du précédent cadre de mise en œuvre (2015-2019), qui étaient organisées en trois volets verticaux (programmes d'éducation selon des approches paninstitutionnelles ; formation des enseignants à l'EDD ; renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en faveur du développement durable) et trois volets horizontaux (intégration de l'EDD dans les politiques ; synergies en matière d'EDD entre l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle ; rôle des réseaux)¹³.

32. Dans le cadre du processus d'élaboration d'un nouveau plan stratégique, les coordonnateurs nationaux et les experts du Comité directeur pour l'EDD ont tenu une série de réunions en présentiel et en ligne au cours de la période 2018-2021 et ont établi le présent projet de note de réflexion après consultation et approbation.

33. Le Groupe spécial a également pris en considération les documents finals de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (Berlin, 17-19 mai 2021), ainsi que d'une série de réunions régionales préparatoires et de suivi qui ont abouti à un nouveau programme mondial pour l'EDD. La CEE contribuera à ce programme en partageant les données d'expérience collectives réalisées au niveau régional, car les pays de la CEE mènent depuis longtemps des activités sur l'EDD, comme le montrent les travaux du Comité directeur pour l'EDD et de ses groupes de travail. De toute évidence, le partage de ces données d'expérience devrait bénéficier non seulement à la région et aux

⁹ ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2, par. 10 du préambule et par. 10 du dispositif.

¹⁰ Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, *Journal officiel de l'Union européenne*, C 189 (2018), p. 1 à 13.

¹¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2020) 274 final, Bruxelles, 1^{er} juillet 2020.

¹² CEP/AC.13/2005/3/Rev.1, par. 7.

¹³ ECE/CEP/AC.13/2016/4, par. 20 b) à f).

pays voisins (comme c'est le cas pour la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable), mais aussi à d'autres régions. C'est aussi l'occasion de tirer parti des connaissances acquises dans le cadre du processus d'EDD pour influencer et renforcer les travaux des différentes coalitions thématiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNESCO sont des membres actifs.

34. La CEE met particulièrement l'accent sur les liens étroits entre l'EDD et les ODD, qui ne se limitent pas à l'objectif 4, relatif à l'éducation (et plus particulièrement à la cible 4.7 sur l'EDD), et à l'objectif 17, relatif à la promotion des initiatives et de la coopération internationales, des partenariats, du renforcement des capacités (cible 17.9) et du partage des connaissances (cibles 17.6 et 17.16). Ces liens offrent des possibilités uniques de synergies entre les enseignants et les différentes parties prenantes à tous les niveaux, aussi bien mondial que national et local. Cela apparaît de plus en plus clairement, car les problèmes et les solutions en matière d'environnement et de développement ont des conséquences socioculturelles et économiques complexes et sont, dans une large mesure, de nature et de dimensions régionales plutôt que mondiales ou nationales.

35. L'importance des approches régionales a également été reconnue à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Glasgow, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 31 octobre-13 novembre 2021) et dans les documents finals de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021) et de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (New Delhi, 2-13 septembre 2019), tandis que des actions en faveur d'un avenir viable sont également menées aux niveaux régional ou sous-régional. Au nombre des exemples illustrant l'importance des approches régionales figurent l'ambitieux nouveau pacte vert pour l'Europe de l'Union européenne, les initiatives de coopération régionale telles que la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable dans le cadre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et les programmes pertinents de l'Union pour la Méditerranée, et la coopération régionale menée au titre du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale.

36. Dans un tel contexte, la planification de la Stratégie de la CEE pour l'EDD jusqu'en 2030 doit être ambitieuse, en phase avec les principales initiatives mondiales, européennes, méditerranéennes et les autres initiatives régionales en matière d'EDD, et prendre pleinement en considération la dynamique actuelle de changement issue de la crise. Elle doit permettre de faire face à de nombreuses difficultés connues et nouvelles dans un monde qui évolue très rapidement et qui se caractérise par des bouleversements politiques et socioéconomiques majeurs, tant au niveau national que mondial.

37. Dans la région de la CEE, de nombreuses initiatives s'inspirent des connaissances, des innovations et des bonnes pratiques des spécialistes de l'EDD et du développement durable, qui sont également reconnues dans le monde entier, malgré les ressources relativement limitées du cadre régional dans lequel la planification stratégique est élaborée et appliquée.

VII. Vers quatre domaines prioritaires

38. Le Comité a décidé que pendant la pandémie et après celle-ci, il concentrerait son action sur un nombre limité de domaines prioritaires d'importance régionale et nationale, mais aussi de portée mondiale, dans lesquels les compétences de la CEE pourraient susciter et faciliter une mobilisation et des changements appropriés et propices à la transformation.

39. Au-delà des enjeux importants en matière de développement durable liés aux grandes questions soulevées dans la section III, qui doivent être pris en compte dans le cadre de la marche à suivre jusqu'en 2030 dans le contexte régional ainsi que dans la pédagogie en faveur de l'EDD dans chaque État membre, le présent document vise à favoriser et à promouvoir :

a) Les priorités régionales et les orientations convenues pour l'EDD au cours des dix prochaines années (jusqu'en 2030), en synergie avec les documents finals de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable et de la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable, et à l'appui de ces textes¹⁴ ;

b) Les moyens de donner plus de poids à l'EDD dans les systèmes éducatifs et dans l'apprentissage au sein des écoles, des établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement et de formation techniques et professionnels, des universités et dans d'autres cadres ;

c) Le suivi et l'évaluation systématiques des progrès accomplis aux niveaux national et régional ;

d) Les moyens concrets d'améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage de l'EDD et le partage de données d'expérience entre les États membres de la CEE et les autres parties prenantes ;

e) Les éléments moteurs et les moyens permettant de promouvoir les initiatives des parties prenantes en matière d'EDD en ce qui concerne les méthodes, les approches et les ressources nécessaires à la réalisation des ODD dans le cadre d'une coopération intersectorielle ;

f) Les objectifs réalistes et mesurables qui pourraient contribuer au respect des engagements collectifs en matière d'EDD et aux progrès dans ce domaine au cours de la prochaine décennie ;

g) Les interventions nécessaires en matière d'éducation pour accélérer les changements à apporter aux modes de vie et aux modèles économiques en vue de garantir un avenir viable et de rendre plus sûre et plus viable la période post-COVID-19 ;

h) Les plateformes et les initiatives gérées en collaboration avec l'UNESCO, le PNUE, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Union pour la Méditerranée et le Comité méditerranéen pour l'EDD en vue de concrétiser les ambitions communes en matière d'éducation et d'apprentissage en vue du développement durable.

40. En 2019, quatre volets ou domaines prioritaires régionaux clefs ont été choisis sur la base des débats menés au sein du Comité directeur pour l'EDD, et quatre sous-groupes ont été constitués sur la base des manifestations d'intérêt émanant d'experts de pays, d'organisations internationales et de parties prenantes.

41. Ces domaines prioritaires prennent en considération, de manière conjuguée et complémentaire, un grand nombre des questions et des besoins en matière d'EDD recensés ci-dessus et précédemment, et peuvent contribuer à l'amélioration des systèmes éducatifs et d'autres dispositifs permettant aux personnes d'apprendre, de vivre et de travailler sur une planète et dans une région plus prospères, plus justes, plus créatives, plus saines et plus durables.

42. Les domaines prioritaires susmentionnés sont les suivants :

a) Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable ;

b) Approche paninstitutionnelle/institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement ;

c) Éducation numérique, TIC et éducation au service du développement durable ;

d) Entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://en.unesco.org/sites/default/files/esdfor2030-berlin-declaration-fr.pdf>.

Une priorité urgente reconnue : les changements climatiques

43. Les changements climatiques figurent incontestablement parmi les principaux défis à l'échelle planétaire à relever de toute urgence. En 2021, dans la région de la CEE, des incendies dévastateurs dans le sud et des inondations catastrophiques sans précédent dans le nord, survenus presque simultanément, ont montré qu'il était urgent de prendre des mesures et de les accompagner d'actions appropriées en matière d'éducation. Bien que l'éducation aux changements climatiques ait été proposée ou intégrée dans divers programmes à travers le monde, le groupe d'experts spécial chargé d'élaborer le cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD pour la période 2021-2030 estime que cette éducation ne doit pas être considérée comme une branche distincte de l'EDD. Les changements climatiques sont liés à la quasi-totalité des ODD et doivent être davantage pris en compte dans ces derniers ; pour ce faire, il faut établir une synergie entre toutes les politiques et les stratégies du système des Nations Unies, de l'Union européenne (voir, par exemple, le pacte vert pour l'Europe) et d'autres organisations et organes. C'est pourquoi la question des changements climatiques concerne les quatre domaines prioritaires énoncés dans le présent document.

Domaine prioritaire A : Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable

44. Ce domaine met l'accent sur la nécessité pour les acteurs responsables de l'élaboration, de l'amélioration, de l'évaluation et du contrôle de la qualité des systèmes éducatifs de prendre la responsabilité de faire face aux urgences et de mettre en relation le contenu et les processus de l'EDD avec l'éducation formelle, informelle et non formelle à tous les niveaux. Si de grands progrès ont été réalisés dans la transformation des pratiques éducatives en vue de promouvoir le développement durable, l'évolution des systèmes éducatifs se produit à un rythme beaucoup plus lent. Les processus liés à la qualité de l'éducation et les mesures prises à l'appui de leur mise en œuvre pourraient constituer des moyens efficaces de modifier les systèmes d'apprentissage et de les orienter vers le développement durable.

45. Alors que les efforts restent axés sur la formation des enseignants et l'élaboration des programmes, les systèmes d'assurance qualité et d'amélioration de la qualité ont jusqu'à présent fait l'objet de moins d'attention. Le présent document tient compte de la nécessité d'aborder cet aspect essentiel de l'éducation. De même que l'objectif 4 et le PNUE, la feuille de route de l'EDD pour 2030 de l'UNESCO fait de l'enseignement de qualité un objectif majeur ; il est nécessaire de poursuivre la coopération internationale et l'harmonisation concernant ce domaine prioritaire, notamment en invitant la Commission européenne à participer à cette action. Cela vaut également pour les organismes internationaux responsables de la qualité de l'enseignement, notamment, dans l'enseignement supérieur, le Réseau européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur et le Réseau international des agences d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Ces organisations rassemblent des organismes nationaux qui participent à la prise des décisions politiques dans le domaine de l'enseignement de qualité. Ainsi, la poursuite des travaux concernant ce domaine prioritaire nécessite des actions aux niveaux national et international.

Perspectives

46. L'objectif est d'intégrer l'EDD dans les normes, cadres, mécanismes et ressources relatifs à la qualité (y compris les outils disponibles, entre autres) associés aux examens institutionnels et aux évaluations formelles de la qualité dans tous les États membres de la CEE et dans les normes internationales. Les établissements d'enseignement disposent de mécanismes d'évaluation internes et externes de la qualité qui apportent une valeur ajoutée à l'expérience d'apprentissage des étudiants et assurent le respect des normes. Pour s'assurer que l'EDD sera intégrée dans la réflexion et les travaux sur l'enseignement de qualité, il est nécessaire de collaborer étroitement avec les professionnels qualifiés qui supervisent l'amélioration de la qualité et l'assurance qualité et qui sont responsables de cette question dans les systèmes éducatifs. Ces professionnels sont notamment ceux qui travaillent dans les structures d'accueil préscolaire, les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les universités, les organismes publics ou les agences nationales et qui sont formés spécialement pour reconnaître les bonnes pratiques, soutenir la réforme de l'enseignement et garantir

l'égalité des chances dans les systèmes éducatifs qu'ils supervisent. La plupart d'entre eux ne connaissent pas encore l'EDD et ne sont que peu investis dans la réalisation des ODD, mais ils sont résolus à améliorer l'apprentissage et l'enseignement de manière générale. Ce groupe de parties prenantes présente un grand intérêt pour ce volet des travaux.

Cadre d'action

47. Bien que les procédures de contrôle de la qualité et les mandats et les responsabilités des professionnels en la matière varient grandement selon les pays de la région de la CEE, les établissements d'enseignement disposent en général de mécanismes internes et externes d'évaluation de la qualité qui apportent une valeur ajoutée à l'expérience d'apprentissage des étudiants et assurent le respect de certaines normes et dispositions. Le présent domaine prioritaire a pour objet d'encourager les États membres de la CEE à associer concrètement à l'EDD tous les intervenants qui supervisent l'amélioration de la qualité et l'assurance qualité et qui sont responsables de cette question dans le secteur de l'éducation, tant au niveau national qu'international.

48. Quelques initiatives nationales ont permis de concilier l'EDD et les impératifs de l'enseignement de qualité. Ces actions pourraient être examinées dans le détail afin de servir de bonnes pratiques et d'inspirer les autres.

Grandes orientations et objectifs stratégiques

49. On trouvera ci-après une liste des grandes orientations et des objectifs stratégiques :

a) Faire participer aux dialogues sur l'EDD les spécialistes de l'enseignement de qualité et les organismes et les autorités qui en sont chargés, et mettre à profit les conclusions qui en résultent pour garantir un enseignement de qualité à tous les niveaux ;

b) Promouvoir la présence de représentants des ministères de l'éducation aux réunions du Comité directeur pour l'EDD et le renforcement de la coopération en matière d'EDD entre les ministères de l'éducation, de l'environnement et d'autres ministères qui participent à des activités éducatives liées aux ODD visant à élaborer une approche commune de la gestion de la qualité dans l'éducation, en tenant compte des besoins particuliers relatifs à l'EDD ;

c) Intégrer l'EDD dans les dispositifs visant à assurer la qualité de l'enseignement, par exemple dans les outils d'analyse comparative permettant d'évaluer les pratiques, et investir dans l'élaboration d'ensembles de critères de qualité à chaque niveau d'enseignement (petite enfance, enseignement primaire, secondaire, enseignement et formation techniques et professionnels et universités) ;

d) Mettre en place des programmes de perfectionnement professionnel sur l'EDD et les ODD destinés aux spécialistes de la qualité de l'enseignement et aux organismes et autorités qui en sont chargés, ainsi qu'aux cadres et responsables du secteur de l'éducation, ou renforcer les programmes existants dans ce domaine ;

e) Afin de progresser de façon unifiée vers l'EDD, constituer un groupe spécial d'experts ou une alliance internationale avec des parties prenantes qui ont manifesté leur intérêt pour la qualité et l'amélioration de l'enseignement, qui aidera le Comité directeur à appeler l'attention sur l'enseignement de qualité appliqué à l'EDD dans le cadre des échanges internationaux.

Domaine prioritaire B : Approche paninstitutionnelle/institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement

50. Ce domaine prioritaire vise à faire en sorte que l'EDD soit plus qu'un simple effort théorique dans le domaine de l'éducation et accorde une attention égale aux comportements et aux liens avec les politiques, la gestion, les publics, les réseaux et les partenariats dans les différentes organisations, en particulier dans les écoles. Dans le cadre de l'EDD, il faut également passer de la parole aux actes dans tous les aspects de la gestion et du fonctionnement des écoles et d'autres organisations.

51. La notion d'approche paninstitutionnelle recouvre les établissements d'enseignement à tous les niveaux d'éducation formelle ainsi que les établissements d'enseignement formel, non formel et informel dans les secteurs public et privé. Le processus d'assimilation des connaissances joue un rôle fondamental dans tous les aspects d'un enseignement de qualité : programme d'apprentissage, gouvernance, infrastructure, liens avec la communauté et la société. Il convient de noter que, si la majorité des pays de la CEE ont fait état de progrès dans l'introduction de l'approche paninstitutionnelle, ceux-ci concernaient principalement les écoles primaires et secondaires plutôt que d'autres établissements d'enseignement formel, non formel et informel. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'un cadre d'apprentissage sain permettant aux pays et aux individus de se préparer à des situations d'urgence.

52. L'objectif est que, grâce à l'approche paninstitutionnelle, les apprenants soient sensibilisés à la pensée systémique pour avoir une vision globale du système, afin de favoriser la volonté et la capacité de mener des politiques permettant de résoudre les problèmes et d'agir en conséquence.

Perspectives

53. L'objectif sera de mettre en œuvre l'EDD en tant que composante intégrée dans tous les programmes d'éducation et de formation, ainsi que la gestion durable des établissements et de leur interface avec la communauté locale et les interventions à l'échelle du système, où les jeunes (en tant qu'agents de changement) acquerront les connaissances, les compétences et les ressources nécessaires pour jouer un rôle plus central dans la conduite des établissements et des communautés vers un avenir plus durable, plus juste, plus résilient et plus sain.

Cadre d'action

54. La notion d'approche paninstitutionnelle est fondée sur la Stratégie de la CEE pour l'EDD. Son importance a été reconnue et reconfirmée par le Comité directeur pour l'EDD en 2016. Elle concorde avec les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et Éducation 2030 – Déclaration d'Incheon : Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, et est conforme au nouveau Programme d'action mondial pour l'EDD de l'UNESCO (2021-2030), qui en a fait l'un de ses domaines d'action prioritaires. Les activités de la CEE visant à promouvoir une approche paninstitutionnelle en matière d'EDD s'inscrivent également dans d'autres politiques menées par le système des Nations Unies (par exemple, la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques, adoptée en 2019, et le Réseau des écoles associées de l'UNESCO) qui envisagent le développement de chaque établissement comme faisant partie intégrante d'une communauté d'apprentissage orientée vers les ODD.

Grandes orientations et objectifs stratégiques

55. Selon l'approche paninstitutionnelle, la stratégie de chaque établissement et, *in fine*, sa culture doivent être orientées vers le développement durable. Cela implique que l'établissement réexamine ses propres actions à la lumière des principes du développement durable en ce qui concerne les quatre sphères imbriquées qui caractérisent cette approche : le programme d'apprentissage, une gouvernance compatible avec les principes de durabilité, les infrastructures, et les relations avec la communauté et la société dans son ensemble.

56. Pour faciliter la diffusion et la mise en application de l'approche paninstitutionnelle, tous les États membres de la CEE, ainsi que les organisations régionales et d'autres organisations, donateurs et programmes internationaux compétents actifs dans la région, sont encouragés à élaborer et à appuyer des politiques, des mesures et des moyens appropriés qui facilitent les efforts déployés par les établissements et les organisations des secteurs formel, non formel et informel à tous les niveaux pour se réorganiser et se transformer conformément à l'approche paninstitutionnelle en prenant les mesures suivantes :

a) Mettre en place des cadres pertinents et cohérents qui favorisent les approches participatives renforçant la mobilisation, l'appropriation des actions et la responsabilité en vue de promouvoir une approche paninstitutionnelle dans différents contextes ;

b) Mettre à profit les enseignements tirés et les compétences acquises concernant l'approche paninstitutionnelle dans toute la région de la CEE pour mettre en place un mécanisme d'autoévaluation susceptible d'appuyer les institutions et leurs membres dans leurs efforts visant à promouvoir la durabilité dans le cadre de cette approche ;

c) Offrir aux parties prenantes (en particulier des jeunes) et aux établissements la possibilité de participer à une transformation orientée vers l'approche paninstitutionnelle, et les doter des outils et des ressources nécessaires ;

d) Mobiliser les jeunes et leur donner l'occasion de participer activement à l'élaboration de plans fondés sur une approche paninstitutionnelle visant à promouvoir l'EDD dans leur propre cadre et à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la priorité accordée aux ODD, en particulier à la cible 4.7 ;

e) Renforcer les synergies entre le Comité directeur pour l'EDD et les organisations, les mécanismes et les réseaux (par exemple, l'UNESCO, l'Union européenne et l'OMS) qui élaborent également des politiques en faveur d'une approche paninstitutionnelle.

Domaine prioritaire C : Éducation numérique, TIC et éducation au service du développement durable

57. Ce domaine prioritaire a pour objet de veiller à ce que les possibilités offertes par les TIC soient élargies de manière à appuyer les processus nécessaires pour améliorer l'apprentissage, en particulier en matière d'EDD, et, dans le même temps, sensibiliser aux effets aussi bien positifs que négatifs que les technologies, notamment les TIC, peuvent avoir sur l'apprentissage au service d'un avenir viable.

58. Les technologies, notamment dans le domaine de l'information et des communications, se développent rapidement en période de changement accéléré. Cela peut avoir des effets positifs et négatifs, en particulier si l'on accorde peu d'attention à la manière dont la modernité peut aller de pair avec la durabilité. Le défi consiste à utiliser ces technologies de manière appropriée pour accélérer les transformations nécessaires vers un avenir plus durable, dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels formels et non formels et dans les programmes d'apprentissage afin de répondre de manière adéquate aux exigences liées aux emplois (verts) et à l'employabilité des jeunes¹⁵. Bien que le développement récent de l'utilisation des TIC et d'autres moyens de diffusion, dû à la crise liée à la COVID-19, se soit avéré dans une large mesure fructueux, de nombreuses questions clés se posent encore concernant les limites de la transition numérique, la combinaison appropriée d'outils d'apprentissage et d'expression (par exemple, éviter la prédominance des images par rapport à la pensée abstraite, etc.), diverses questions relatives à l'accès des groupes défavorisés aux TIC et, par conséquent, aux programmes d'apprentissage en ligne, et la manière dont les TIC faciliteront l'éducation et une évolution vers plus de viabilité.

Perspectives

59. L'objectif est que tous les États membres de la CEE assurent une utilisation systématique, équilibrée et actualisée des TIC et de tous les outils et ressources numériques comme moyens de promouvoir l'EDD et les nouvelles pratiques éducatives et de faciliter l'accès tout au long de la vie à l'apprentissage du développement durable en permettant à chacun de tirer parti des connaissances et du savoir-faire acquis dans le cadre des bonnes pratiques. L'EDD appliquée aux technologies numériques doit ainsi permettre de concilier la transition numérique et la nécessité d'apporter, de manière adaptée et évolutive, des réponses aux situations d'urgence auxquelles font face les sociétés humaines.

Cadre d'action

60. Les technologies numériques constituent un outil de transformation puissant permettant d'appuyer la politique de la CEE relative à tous les aspects de l'EDD afin de

¹⁵ Voir également la résolution 74/4 de l'Assemblée générale sur la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (A/RES/74/4).

répondre aux besoins actuels et futurs, aussi bien en matière d'enseignement général que de formation professionnelle ou d'information. Parallèlement, pour faire face aux changements rapides et aux défis liés au déploiement des TIC dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'éducation, des structures de formation et d'information, ainsi que des cadres institutionnels et opérationnels appropriés, devraient être mis en place afin de pouvoir orienter et appuyer le processus éducatif et mobiliser les acteurs associés aux profondes transformations nécessaires en matière d'éducation et d'organisation.

Grandes orientations et objectifs stratégiques

61. Pour garantir le déploiement et l'utilisation efficaces des TIC dans les États membres de la CEE, il convient d'accorder toute l'attention nécessaire à la résolution d'une série de problèmes auxquels font face de nombreux systèmes éducatifs, tels que le manque d'enseignants, les compétences insuffisantes en ce qui concerne la mise en application des outils numériques, l'accès insuffisant aux outils numériques ou le manque d'infrastructures dans ce domaine, et la formation insuffisante de toutes les catégories de personnel. Le rôle accru des technologies numériques dans l'éducation ne doit pas occulter la nécessité de limiter l'accroissement inquiétant de leur empreinte carbone, notamment au moyen des actions suivantes : limiter leurs effets et la consommation qui y est associée en promouvant l'écoconception des matériels et des processus éducatifs, faire en sorte que l'EDD reposant sur les technologies numériques soit inclusive et durable en garantissant la résilience des processus, et s'inscrire dans un processus évolutif favorisant l'émergence de nouveaux systèmes et de nouvelles valeurs.

62. Dans le même temps, les avantages du numérique doivent être bien compris, notamment lorsqu'il s'agit d'enseigner le développement durable et de repenser les processus appliqués pour concevoir une EDD susceptible de répondre aux défis actuels et futurs qui se posent aux sociétés humaines. Le numérique profite :

- a) Aux apprenants, qui peuvent ainsi bénéficier d'un cadre d'apprentissage personnalisé ;
- b) Aux enseignants, qui peuvent mettre au point de nouvelles pédagogies ;
- c) Aux chercheurs, qui peuvent contribuer à la mise au point de nouveaux outils pédagogiques et de nouvelles politiques éducatives ;
- d) Aux gestionnaires des systèmes éducatifs et à d'autres acteurs, qui peuvent s'appuyer sur l'exploitation statistique des données pour évaluer les pratiques et les effets des changements apportés aux modèles.

63. Les points suivants revêtent une importance stratégique pour tous les États membres de la CEE :

- a) La mise au point de procédures visant à lutter contre l'« illettrisme numérique » (illettrisme numérique) et à permettre ainsi à chacun d'utiliser les outils numériques et d'accéder aux ressources numériques ;
- b) Le développement de l'éducation aux médias, afin de donner à chacun la capacité de comprendre et d'appréhender avec un sens critique les différents messages et contenus numériques traitant directement ou indirectement du développement durable, de les commenter et de formuler des avis personnels à leur sujet. Ce dernier point est d'autant plus important que la question de la mésinformation, des faits alternatifs, de la manipulation et de l'utilisation abusive des données numériques par des criminels est un problème sociopolitique et culturel majeur, qui prend rapidement de l'ampleur.

64. Par conséquent, des dispositions et mesures légales visant à favoriser une utilisation sûre, juste et objective des TIC doivent accompagner la poursuite de la transition numérique, ainsi que des actions systématiques de sensibilisation et de renforcement des capacités d'autoprotection des utilisateurs dans le cadre de l'EDD.

Domaine prioritaire D : Entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable

65. L'objectif de ce domaine prioritaire est de lier l'EDD au développement économique et social et de prendre en considération les aspects commerciaux, financiers et stratégiques qui influent sur les facteurs qui contribuent au bien-être et à la qualité de vie. L'enjeu est de savoir comment s'assurer que l'innovation et l'entrepreneuriat contribueront à un avenir viable et équitable, surtout pour les générations futures.

66. L'EDD devrait contribuer à renforcer l'esprit d'entreprise et à créer des possibilités d'emploi, en particulier en faveur des jeunes, en développant leur créativité et leur volonté de concrétiser leurs idées. L'EDD devrait leur permettre d'acquérir des compétences et leur offrir des conditions d'apprentissage propices au développement de leur personnalité et à l'évolution et à la transformation des individus et des communautés dans le sens du développement durable. Il faut commencer par repenser les conditions socioéconomiques actuelles et leurs relations avec les écosystèmes, puis donner aux jeunes les moyens et le cadre nécessaires pour développer leur potentiel.

Perspectives

67. L'objectif est d'encourager tous les États membres de la CEE à recourir à l'EDD pour stimuler l'esprit d'entreprise et d'innovation chez les apprenants afin d'accélérer les transformations dans le sens du développement durable et de rendre les jeunes plus aptes à exercer les métiers du présent et de l'avenir.

68. Alors que des avancées technologiques considérables dans de nombreux domaines ont amélioré la qualité de vie sur la planète, de nombreuses communautés dans la région de la CEE et dans le monde ont des difficultés à faire face à cette évolution, qu'elle concerne l'économie (par exemple, les nouveaux modèles économiques), la société (nouvelles formes d'emploi) ou l'environnement (changements climatiques). Il est essentiel et extrêmement urgent d'offrir à tous et toutes une formation initiale et continue afin de relever ces défis.

69. Le développement durable ne pouvant être assuré par des actions d'innovation isolées, il semble nécessaire d'adopter une approche systémique dans le cadre de l'EDD. Selon une approche de ce type :

a) Les individus doivent acquérir des compétences en matière d'écologie et être capables d'apprendre en permanence, notamment en ce qui concerne les technologies vertes et les TIC. Ils doivent aussi comprendre qu'il existe des défis et des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui sont essentiels pour apporter des solutions innovantes, remettre en cause les pratiques actuelles et mettre en place des solutions durables ;

b) Il est nécessaire de penser comme un entrepreneur, c'est-à-dire de pouvoir apprendre, désapprendre et réapprendre, ce qui permet de résoudre des problèmes et de s'adapter dans un environnement en pleine mutation, que l'on soit entrepreneur ou salarié. Toutefois, les compétences entrepreneuriales ne se limitent pas à l'apprentissage de la gestion d'une entreprise et, dans le cadre de l'entrepreneuriat dans le domaine de l'EDD, elles devraient également contribuer à promouvoir les activités éthiques et responsables.

Cadre d'action

70. L'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation, s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une économie verte et circulaire, peuvent ouvrir la voie à une profonde réorientation des choix de consommation et de production en faveur des modèles de développement durable dont nous avons tant besoin. Dans un tel cadre, l'entrepreneuriat et l'innovation bien gérés pourraient devenir des moteurs importants pour la création d'emplois, mais également être favorisés par une approche élargie de l'EDD permettant aux apprenants de déterminer dans quel type de société et d'économie les gens veulent vivre et travailler¹⁶. *Le Rapport mondial sur le développement durable 2019*, intitulé *Le futur c'est maintenant : la science au service*

¹⁶ Voir également la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, intitulée « L'avenir que nous voulons » ([A/RES/66/288](#)).

*du développement durable*¹⁷, indique que « le renforcement des capacités et qualifications de la prochaine génération de chercheurs et de promoteurs du changement est un des moyens les plus efficaces dont l'humanité dispose pour assurer la durabilité ». Selon le document intitulé « Climate Change 2021: The Physical Science Basis » (Changements climatiques 2021 : les éléments scientifiques), qui est la contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat¹⁸, ainsi que l'Accord de Paris et d'autres initiatives pertinentes du système des Nations Unies, la nécessité d'une transformation rapide à l'échelle mondiale exige des changements radicaux qui peuvent être apportés par l'innovation, l'activité entrepreneuriale et de nouveaux modèles en matière d'emploi. Les emplois, ou le manque d'emplois, ont des conséquences socioéconomiques, politiques et environnementales importantes. Dans le cadre de la transition vers une économie durable, certains emplois disparaîtront et d'autres verront le jour¹⁹ à mesure que l'on s'orientera vers des activités et des services plus axés sur le numérique et moins émetteurs de carbone, ce qui engendrera des déficits de qualification et de compétences, mais sera aussi source de possibilités.

71. Comme le souligne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des politiques en faveur de l'innovation systématique doivent être mises en place au niveau des collectivités locales et des communautés, notamment en matière d'éducation, ce qui devrait stimuler le développement de l'esprit d'entreprise et d'innovation. Il faut élaborer des systèmes innovants pour stimuler les actions en faveur de la transition tout en veillant à ce que les individus soient correctement formés pour être employables sur le futur marché du travail, qui sera dynamique et compétitif (notamment en ce qui concerne les compétences en matière d'écologie et la promotion de l'économie verte), car le chômage – surtout celui des jeunes – est un sujet de préoccupation majeur.

Grandes orientations et objectifs stratégiques

72. Afin de rendre les jeunes plus aptes à l'emploi, il est nécessaire de développer leur esprit d'entreprise, leurs compétences et leurs connaissances en matière d'innovation. Il est donc important de prendre des mesures pour faire face à certains problèmes qui se posent fréquemment dans la région, tels que :

a) Le caractère inadéquat des écosystèmes entrepreneuriaux : on peut s'attaquer à ce problème en adoptant une législation favorable, en créant des plateformes de dialogue et des mécanismes de financement qui favorisent l'activité entrepreneuriale et intrapreneuriale, etc. ;

b) La préparation insuffisante des étudiants au (futur) marché du travail : pour relever ce défi, le contenu des programmes, les méthodes d'enseignement, les conditions d'apprentissage et les normes dans ce domaine doivent être révisés, conformément aux volets A, B et C décrits ci-dessus. Il s'agit notamment de renforcer la capacité des apprenants d'assumer les responsabilités découlant de leurs propres décisions, de développer leur sens de l'initiative, leurs compétences générales et leur esprit critique, ainsi que d'acquérir une formation économique et juridique de base, la capacité de résoudre des problèmes et celle de rechercher activement des possibilités de développement personnel, d'en choisir certaines et d'en tirer parti. Pour cela, il faudra mettre en œuvre d'importantes activités de reconversion et de renforcement des compétences, dans le cadre de la formation des formateurs, en particulier dans le cas de la jeune génération d'enseignants ;

c) Les inégalités liées au genre : il s'agit d'un problème de nature transversale qui concerne tous les aspects de l'EDD. La promotion de l'égalité des genres stimulera l'aptitude à l'emploi de tous, notamment grâce à l'entrepreneuriat ;

¹⁷ Nations Unies (New York, 2019), p. 136. (https://sdgs.un.org/sites/default/files/documents/26935French_DESA2019_Global_Sustainable_Development_Report_WEB.pdf).

¹⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (s. l., 2021).

¹⁹ Carl Benedikt Frey et Michael A. Osborne, « The future of employment: How susceptible are jobs to computerization ? », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 114 (janvier 2017), p. 254 à 280.

d) Les insuffisances en matière d'approche intergénérationnelle : il faut mettre en place une éducation inclusive dans le cadre de laquelle les politiques visant à ce que les jeunes trouvent rapidement un emploi ne négligent pas les générations plus âgées ayant de l'expérience, les personnes handicapées et les personnes marginalisées. Des dispositions adéquates doivent être prises pour faire en sorte que les progrès technologiques rapides bénéficient au plus grand nombre, tout en atténuant les disparités sociales et économiques toujours croissantes qui sont liées, dans une large mesure, aux inégalités en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi.

VIII. Recommandations et activités proposées concernant le projet de plan de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable pour la période 2022-2024

73. Comme il est expliqué dans les parties précédentes du présent document, des efforts considérables, systématiques et globaux doivent être déployés pour promouvoir activement la mise en place et le renforcement de l'EDD sous toutes ses formes et à tous les niveaux, ainsi que sa mise en application en tant qu'outil essentiel pour la réalisation des ODD. Cela pourrait permettre de faire face sans tarder aux menaces et aux défis très préoccupants du présent, et à ceux qui se profilent à l'horizon, pour éviter que les citoyens se retrouvent, ainsi que leurs enfants, contraints de s'adapter à de dures réalités si les filets de sécurité naturels et sociaux qui les protègent venaient à se déchirer.

74. Si les éléments figurant dans la Stratégie de la CEE de 2005 restent valables, dans le présent document, il est avant tout recommandé aux États membres de la CEE de réexaminer leurs politiques, stratégies, programmes, projets, activités et ressources au niveau national en matière d'éducation et de développement durable afin de s'assurer qu'ils sont parfaitement adaptés pour accélérer la transformation en vue de la réalisation des ODD en faisant de l'EDD un moteur et un catalyseur fondamental. Pour que les États membres puissent plus facilement établir des priorités, ils ont collectivement défini quatre domaines prioritaires qui couvrent, dans leur ensemble, un très large éventail des transformations nécessaires. Une série d'orientations stratégiques ont été recensées et proposées à la lumière des cadres politiques existants ou en cours d'élaboration.

75. En conséquence, la deuxième recommandation principale est la suivante : les États membres de la CEE doivent prendre en considération ces orientations stratégiques et adapter, s'il y a lieu, leurs stratégies y afférentes sur cette base.

76. En outre, sachant qu'il est nécessaire de prendre une série de mesures, soit pour créer des conditions propices, soit pour stimuler l'action en atteignant des objectifs facilement réalisables, on trouvera dans le présent document une troisième série d'interventions recommandées, directement liées aux quatre domaines prioritaires. L'objectif est d'élaborer la première partie d'un plan de travail évolutif portant sur les activités qu'il est proposé de mener, dans le cadre de processus participatifs favorisant l'appropriation et l'intégration des bonnes pratiques par les États membres et les parties prenantes aux niveaux national et régional, par l'intermédiaire du Comité directeur et de ses groupes de travail, à condition que les pays contributeurs ou les autorités chargées des subventions et les donateurs mettent des ressources à disposition. Les travaux menés au titre des quatre domaines prioritaires, outre certaines activités particulières mentionnées dans les paragraphes suivants, doivent contribuer aux examens nationaux volontaires des États membres de la CEE concernant la réalisation de la cible 4.7 des ODD au niveau national, ainsi qu'être pris en compte dans les cadres de suivi et d'évaluation de l'EDD au niveau de la CEE.

77. En ce qui concerne l'enseignement de qualité et l'EDD, il est recommandé :

a) De recenser les personnes et les organisations clefs – telles que les organismes nationaux responsables de la qualité – qui ont des responsabilités nationales et internationales en matière d'enseignement de qualité, et de favoriser leurs échanges avec les spécialistes de l'EDD ;

b) De recueillir des exemples de bonnes pratiques auprès des pays et d'inviter les responsables des organismes nationaux chargés de la qualité à une réunion à Genève afin de mettre en commun leurs données d'expérience et de les associer dès le départ aux efforts déployés en vue d'un éventuel travail collectif sur « la qualité et l'EDD » ;

c) D'élaborer des ensembles de critères de qualité pour l'intégration de l'EDD à chaque niveau d'enseignement (petite enfance, enseignement primaire, secondaire et supérieur, enseignement et formation techniques et professionnels, et universités). Il pourrait s'agir de caractéristiques de l'apprenant, adaptées en fonction de la discipline et assorties de directives visant à ancrer l'EDD dans les expériences d'apprentissage ; pendant une période de deux ans, les efforts pourraient être concentrés sur l'un des niveaux d'enseignement susmentionnés ;

d) D'élaborer des outils d'analyse comparative permettant d'évaluer les pratiques ;

e) D'envisager la création d'un groupe spécial d'experts ou d'un autre mécanisme de collaboration internationale qui travaille en coopération avec les spécialistes de l'objectif de développement durable n° 4, l'UNESCO, le PNUE, l'Union européenne, le Comité méditerranéen pour l'EDD et d'autres organismes.

78. En ce qui concerne l'approche paninstitutionnelle, il est recommandé :

a) De créer et promouvoir un cadre paninstitutionnel reposant sur le partage de données d'expérience et portant sur des domaines d'intérêt général tels que : i) le leadership dans les lieux d'apprentissage ; ii) l'assurance qualité : dans tous les lieux d'apprentissage, il doit avoir une certaine idée de la façon d'utiliser l'EDD pour induire le changement et des types de mécanismes de suivi et d'évaluation à mettre en place ; iii) le fait d'associer les jeunes aux processus participatifs ; iv) l'EDD au service du perfectionnement du personnel ; v) les possibilités de formation continue pour tous ; vi) la promotion d'infrastructures durables, associées notamment à la gestion des déchets, aux économies d'énergie et aux politiques d'achat ; vii) l'innovation, c'est-à-dire l'ouverture au changement et à la collaboration avec d'autres entités par la constitution de réseaux à tous les niveaux ; viii) les réseaux de communication au sein de l'institution et avec le monde extérieur ;

b) D'élaborer un système d'évaluation ou un ensemble de critères de qualité destiné aux établissements qui cherchent à appliquer une approche paninstitutionnelle afin de les aider à recenser ce qu'ils ont réalisé, ce sur quoi ils doivent encore travailler et les obstacles auxquels ils se heurtent, ainsi qu'à déterminer comment surmonter ces derniers et la façon dont cette approche améliore les performances et la qualité de vie au sein de l'établissement ;

c) D'élaborer un manuel ayant pour objet de mobiliser et d'appuyer les jeunes dans le cadre de la conception, de l'établissement et de la mise en œuvre, en étroite collaboration avec toutes les parties intéressées, d'un plan relatif à l'approche paninstitutionnelle visant à promouvoir l'EDD au sein des entités où ils étudient ou travaillent.

79. En ce qui concerne les TIC et les méthodes reposant sur le numérique, d'une façon générale, il est recommandé :

a) De recenser et d'éliminer les obstacles à l'éducation liés à l'accès aux technologies numériques et de systématiser l'utilisation des outils informatiques afin de tirer au mieux parti des TIC dans l'enseignement formel, non formel et informel ;

b) De généraliser les possibilités d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte associant formation en présentiel en ligne ;

c) De favoriser la production de ressources éducatives libres et la mise en place de pratiques éducatives libres ainsi que l'accès à ces ressources et pratiques, qui sont des facteurs clefs de succès de l'EDD ; d'intégrer un cadre scientifique libre permettant l'utilisation, la réutilisation, la création et le partage de ressources et de bonnes pratiques éducatives à tous les niveaux d'enseignement et de formation ;

d) D'appliquer à l'EDD les techniques d'analyse de l'apprentissage et d'autres techniques fondées sur l'intelligence artificielle afin d'évaluer, de collecter, d'analyser et de traiter les données associées au déroulement des activités, aux apprenants et à leur environnement ;

e) De développer l'utilisation à valeur ajoutée des réseaux sociaux en tant qu'instruments clefs, sans perdre de vue que ces réseaux n'ont guère de valeur si l'on ne leur associe pas un objectif et un cadre pédagogiques ;

f) De recenser les bonnes pratiques et d'élaborer des programmes pilotes portant expressément sur l'éducation aux médias et l'illectronisme destinés aux personnes qui ne possèdent pas les bases nécessaires à l'utilisation des ressources numériques.

80. En ce qui concerne l'entrepreneuriat, l'emploi et l'innovation en matière d'EDD, il est recommandé :

a) De recenser les nouvelles qualifications et compétences dans les domaines du développement durable, de l'économie verte et circulaire et des technologies vertes afin de les intégrer dans les profils professionnels et de faciliter leur bonne acquisition par les apprenants en formation initiale ou continue. Une coopération pourrait être mise en place avec le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, qui constitue une plateforme d'échange sur les changements technologiques, sociaux et environnementaux (par exemple, dans le cadre du projet BILT (Bridging Innovation and Learning in Technical and Vocational Education and Training), qui vise à combler le fossé entre l'innovation et l'apprentissage dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels) ;

b) De promouvoir, par l'intermédiaire des organismes publics compétents, des méthodes éprouvées et fonctionnelles, des projets et des organisations qui apportent les compétences requises pour le développement de l'esprit d'entreprise, de l'aptitude à l'emploi et de l'innovation dans le domaine de l'éducation. Cet appui pourrait comporter diverses dimensions et faire appel à des ressources variées afin d'accroître les moyens (notamment financiers, opérationnels et techniques) et d'améliorer les conditions pour permettre aux enseignants et aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour relever avec succès les nouveaux défis et saisir les nouvelles possibilités d'emploi ;

c) D'élaborer des lignes directrices et un outil d'évaluation permettant d'évaluer le degré de préparation des établissements d'enseignement à intégrer les compétences entrepreneuriales et à développer les aptitudes à l'emploi liées à l'innovation ;

d) De mettre en place des mécanismes de financement ou d'utiliser les mécanismes existants pour appuyer la mise en réseau des structures d'EDD avec d'autres parties prenantes et communautés locales, dans le but de constituer et de renforcer une « communauté de champions » spécialisés dans le domaine de l'aptitude à l'emploi, de l'esprit d'entreprise et de l'innovation, qui pourrait ensuite diffuser largement son savoir-faire dans la région et au-delà ;

e) De créer ou développer des synergies en matière d'EDD avec les initiatives et les organismes aux niveaux régional, national et local (y compris les pôles d'accélération de la réalisation des ODD) en vue de relever les défis environnementaux, sociaux et économiques, en particulier au niveau local, en renforçant le rôle des établissements d'enseignement et de formation qui travaillent avec les collectivités et les entreprises locales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des actions appropriées.

IX. Calendrier et suivi

81. La mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD est un processus continu à long terme. Au cours de la prochaine période de mise en œuvre, la première phase (2021-2025) sera alignée sur la première phase quinquennale du nouveau cadre mondial pour l'EDD intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » ou « L'EDD pour 2030 », qui fait suite au programme d'action mondial et se terminera en 2025, date à laquelle aura lieu l'évaluation à mi-parcours de

« L'EDD pour 2030 ». Le Comité directeur devrait envisager d'aligner la deuxième phase du nouveau processus sur les prochaines phases de « L'EDD pour 2030 ».

82. Selon les participants à la Réunion de haut niveau, et d'après les informations reçues dans le cadre de quatre cycles d'établissement des rapports nationaux, les quatre phases de mise en œuvre achevées depuis l'adoption de la Stratégie à Vilnius en 2005 ont permis d'obtenir les résultats concrets suivants :

a) Phase I (jusqu'en 2007) : les pays ont fait le point sur ce qui entrerait dans le cadre de la Stratégie et ont également défini les priorités d'action nécessaires à sa mise en œuvre ;

b) Phase II (jusqu'en 2010) : la mise en œuvre de la Stratégie a progressé. Les pays ont examiné les progrès réalisés dans l'exécution de leurs stratégies nationales s'agissant des cadres d'éducation formel, non formel et informel, et dans la concrétisation de la Stratégie ;

c) Phase III (jusqu'en 2015) : les pays ont fait des progrès considérables, l'accent étant mis sur les mesures et les actions concrètes visant à la mise en place de l'EDD ;

d) Phase IV (jusqu'en 2019) : les pays de la CEE se sont engagés sur le plan politique à assurer la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD.

83. Dans le domaine de l'EDD, il est essentiel de renforcer les capacités en matière de suivi et d'évaluation à long terme des aspects quantitatifs et qualitatifs. Par conséquent, à la fin de la prochaine phase de mise en œuvre, des rapports nationaux obligatoires sur l'état d'avancement devraient être établis conformément à la pratique établie. Le Comité directeur pour l'EDD s'efforcera d'aligner les futurs travaux de suivi et d'évaluation sur le système d'établissement de rapports du cadre mondial « L'EDD pour 2030 », tout en veillant à ce que les données figurant dans les rapports puissent être comparées à celles des précédents rapports nationaux sur la mise en œuvre.

X. Arrangements financiers

84. La mise en œuvre effective de la Stratégie pour l'EDD dépend, entre autres, de la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes. Il est nécessaire de disposer de sources de financement stables et prévisibles, et le principe directeur de tout arrangement financier établi à cette fin devrait être celui d'un partage équitable de la charge.
